

## Quatre nouveaux appartements en voie d'achèvement

Quatre appartements sont en voie d'achèvement au lotissement le Brulai. Ils sont construits par le Logis Familial suivant les normes bâtiment basse consommation.

Florent Poittevin, directeur général délégué du Logis Familial : « Nous avons construit en tenant compte de la loi sur la transition énergétique et la norme applicable en 2050. » Ces appartements de type 4 d'une surface d'environ 90 m<sup>2</sup> « sont prévus avec une chambre au rez-de-chaussée ainsi qu'une salle de bains de façon à permettre l'accessibilité à des personnes âgées ou handicapées. Ils seront accessibles à la location pour un coût qui va se situer entre 450 à 500 € par mois. Il faut savoir que plus de 70 % de la population peut accéder aux logements sociaux, pour un couple avec deux enfants le plafond de revenu est de 4 000 € par mois ».

**Moins de 40 € de chauffage par mois**

« La construction de ces appartements au Brulai n'est pas un hasard, précise Thierry Aubin, maire. Nous avons la proximité avec le



*Florent Poittevin, directeur général délégué adjoint du Logis Familial et Thierry Aubin, maire.*

centre bourg, tout à côté également, l'école et à proximité immé-

diante, la chaufferie de l'école dont la capacité va permettre de chauff-

fer les quatre appartements. Nous estimons que le coût du chauffage ne dépassera pas les 40 € par mois » Une aubaine pour les futurs occupants. Avec une orientation au sud, ces appartements devraient faire des envieux.

### Un enjeu

« Depuis une vingtaine d'années, c'est notre troisième opération de logements sociaux. Aux Moutiers, avec dix logements, au Briton avec six, puis cette fois-ci avec quatre, sans oublier une opération de rénovation menée par la CDC et une également de deux logements menée par l'office public des HLM », souligne encore le maire. La commune a toujours à l'esprit « l'enjeu de peuplement afin de conserver notamment les écoles et toutes ses structures de proximité mais également de jour son rôle d'accompagnement social. »

Les travaux du second œuvre se terminent. Il restera à la commission d'attribution de délibérer suivant les dossiers en attente et selon les critères : composition du foyer, ancienneté dans la demande, etc.

